

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Antananarivo, le 11 AUG 2008

AVIS AU PUBLIC

N° 287 MFB/SG/DGD

Référence : Avis au public N° 270 MFB/SG/DGD du 29 juillet 2008

Il est porté à la connaissance du public qu' en complément des dispositions de l'Avis au Public cité en référence, les mesures ci-après sont à appliquer **uniquement** pour les **messageries express** (DHL, MIDEX, TMT, UPS ,...) :

- Les factures établies avant le 29 juillet 2008 sont acceptées, **à titre transitoire**, en vue de la validation du bordereau de suivi de cargaison y afférent;
- Pour les marchandises en suite de dégroupage dont la valeur est plus de 100 Euros, l'**attestation de valeur** émise par la douane après la visite des dites marchandises tient lieu de facture aux fins de validation du bordereau de suivi de cargaison.



LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

VOILA RAZAFINDRANJANINA Ramilandrason